

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 12 juillet 2018 à 13 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: la greffière, Stéphanie Lelievre.

18-07-450

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-07-451

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-07-452

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 318 POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ACCESSOIRES ET UNE SOUFFLEUSE DÉTACHABLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 318, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense pour l'achat d'un chargeur sur roues avec accessoires et une souffleuse détachable*, a été présenté et déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 318, lequel entrera en vigueur lors de sa publication, après l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-07-453

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).